

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE MARENNES

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 26 mai 2021

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 23

Date de la convocation : 19 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mai à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Claude BALLOTEAU, M. Jean-Marie PETIT, Mme Martine FARRAS, M. Philippe LUTZ, Mme Michelle PIVETEAU, M. Alain BOMPARD, Mme Mariane LUQUÉ, conseillers de Marennes-Hiers-Brouage
M. Guy PROTEAU, Mme Sabrina HUET, M. Jean-Marie BERBUDEAU, conseillers de Bourcefranc-Le Chapus
M. Patrice BROUHARD, Mme Béatrice ORTEGA, M. Stéphane DELAGE, conseillers de Le Gua
Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU, conseillère de Saint-Just-Luzac
M. François SERVENT, Mme Ingrid CHEVALIER, conseillers de Nieulle-sur-Seudre
M. Joël PAPINEAU, conseiller de Saint-Sornin

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Frédérique LIEVRE (pouvoir à Mme Claude BALLOTEAU)
M. Philippe MOINET (pouvoir à Mme Claude BALLOTEAU)
M. Nicolas LEBLANC (pouvoir à Mme Mariane LUQUÉ)
Mme Adeline MONBEIG (pouvoir donné à M. Jean-Marie BERBUDEAU)
M. Philippe BIARD (pouvoir donné à M. Jean-Marie BERBUDEAU)
M. Jean-Louis BERTHÉ (pouvoir donné à M. Alain BOMPARD)

Excusés :

M. Richard GUERIT
M. Jean-Pierre MANCEAU
M. Jean-Michel BOUZON

Absent :

Joël CHAGNOLEAU

Secrétaire de séance : M. Joël PAPINEAU

Assistait également à la réunion : M. Joël BARREAU - Directeur Général des Services

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

L'ordre du jour comporte :

1. Schéma de développement touristique
2. Etude camping-cars
3. Projet Tourisme de racines, marché communication - Convention de groupement de commandes
4. Moulin des loges : avenant et nouvelle convention avec le Conservatoire du Littoral concernant le montant de leur participation aux travaux

5. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux d'entretien des chemins de la Seudre
6. Finances - Subvention Association l'Alchimie des Sons
7. Finances - Subvention Association Afriques en scène
8. Finances - Subvention Association ANATOLE
9. Finances - Subvention Athlétisme Marennes Presqu'île d'Arvert (AMPA)
10. Finances - Subvention Basket Ball Bassin de Marennes Bourcefranc (BBMB)
11. Finances - Subvention Judo Club du Bassin de Marennes
12. Finances - Subvention Centre Nautique de Plein Air (CNPA)
13. Finances - Subvention Association Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers 17 (ADJSP)
14. Finances - Subvention Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)
15. Finances - Subvention Agence Départementale d'Information pour le logement (ADIL) de Charente-Maritime
16. Finances - Subvention Office de Tourisme de l'Ile d'Oléron et du Bassin de Marennes
17. Finances - Subvention Centre Intercommunal d'Action Sociale
18. Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle : demandes de subventions à la DRAC et au Conseil Départemental pour le projet 2021-2022
19. Désignation de membres dans les commissions
20. Validation des statuts et désignation de délégués auprès du Syndicat Départemental de la Voirie des Collectivités du Département de Charente-Maritime
21. Elargissement du périmètre syndical - Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre (SMBS)
22. Programme d'Intérêt Général Habitat – Etude de dossiers
23. Ressources-Humaines - Augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'adjoint administratif
24. Renouvellement de la mission conseil en énergie partagé (CEP)
25. Développement économique - Zone d'Activités Economiques OMEGUA - Cession de terrain à l'entreprise Seudre Construction/HTC

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Monsieur Joël PAPINEAU fait acte de candidature.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE
- de désigner Monsieur Joël PAPINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DU 17 MARS et du 07 AVRIL 2021

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 17 mars 2021 et demande à l'assemblée de l'approuver.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après exposé du Président, après en avoir délibéré, DECIDE
- d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 17 mars 2021 ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 07 avril 2021 et demande à l'assemblée de l'approuver.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après exposé du Président, après en avoir 07 avril mars 2021 ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

Arrivée de Monsieur Philippe LUTZ à 14h50.

1. Schéma de développement touristique

Présentation par Monsieur Emrick HERBAUT, Assistant de Direction à l'Office de Tourisme de l'Ile d'Oléron et du Bassin de Marennes.

Monsieur Guy PROTEAU informe que les professionnels du tourisme de l'île d'Oléron ont pour projet de développer une manifestation afin de mettre en avant notre territoire. Il indique également que le calendrier des animations touristiques des communes du territoire n'est pas diffusé sur l'ensemble du Bassin de Marennes. Des communes du territoire organisent des animations culturelles, d'autres, des animations festives comme la fête de la Mer, mais ces informations ne circulent pas forcément d'une commune vers une autre. Il faudrait améliorer la communication et la coordination des événements.

Madame Claude BALLOTEAU précise que les manifestations du territoire sont visibles sur le site internet de l'Office du Tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes.

Monsieur Guy PROTEAU souhaite une consultation entre les différentes communes autour des événements programmés.

Monsieur le Président indique que ce point pourra être évoqué en commission Tourisme.

Délibération

En 2013, une stratégie de développement touristique durable avait été élaborée à l'échelle du Pays Marennes Oléron. Elle a conduit à dégager des enjeux stratégiques :

- Garantir la qualité des prestations et la professionnalisation des acteurs au sein de la destination ;
- Accroître la fréquentation des ailes de saison ;
- Valoriser le patrimoine du territoire ;
- Gérer les pressions liées à la haute saison et affirmer l'engagement d'un tourisme durable.

Par ailleurs, cette stratégie a défini 3 plans d'actions à différentes échelles :

- Pour le Pays Marennes Oléron
- Pour la Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- Pour la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron

Enfin, la stratégie a conduit à repenser la gouvernance touristique pour une meilleure efficacité de l'action publique et transférer la compétence tourisme aux Communautés de Communes qui ont confié la gestion de l'accueil et de la promotion touristique à l'Office de Tourisme de l'Île d'Oléron et du Bassin de Marennes.

Aujourd'hui, la gouvernance est installée et les plans d'action ont été en grande partie réalisés.

L'Office de Tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes propose de redéfinir une nouvelle stratégie touristique pour les 6 prochaines années et de consulter des bureaux d'études pour réaliser ce travail.

Le cahier des charges prévoit une phase de diagnostic, une phase d'élaboration de la stratégie de développement et les plans d'actions pour l'Office de Tourisme de l'Île d'Oléron et du Bassin de Marennes, la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.

Une attention particulière sera demandée au bureau d'études retenu concernant les démarches en cours au sujet de la création d'un Parc Naturel Régional et l'engagement dans une Opération Grand Site. L'étude sera financée par l'Office de Tourisme de l'Île d'Oléron et du Bassin de Marennes.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur cette nouvelle stratégie de développement touristique durable.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- suite à l'avis favorable de la Commission Tourisme-Patrimoine du 11 mai 2021 ;
- après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- de valider la réalisation d'une étude portant sur une nouvelle stratégie de développement touristique durable ;
- de valider la maîtrise d'ouvrage de l'Office de Tourisme de l'Île d'Oléron et du Bassin de Marennes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. Etude camping-cars

Présentation par Monsieur Emrick HERBAUT, Assistant de Direction à l'Office de Tourisme de l'Ile d'Oléron et du Bassin de Marennes.

Monsieur Guy PROTEAU indique qu'il s'agit d'une étude compliquée à réaliser car il faut prendre en compte les différentes lois applicables sur les communes comme la loi « littoral ».

Monsieur Jean-Marie PETIT évoque le cas complexe du stationnement des chauffeurs poids lourds.

Monsieur François SERVENT explique que de plus en plus de personnes vivent à l'année dans un camping-car, c'est un mode de vie qui se développe. Le camping-car remplace la maison.

Monsieur le Président confirme cette tendance et précise que cela concerne toutes les générations.

Monsieur François SERVENT revient sur l'étude et notamment sur le fait qu'elle indique que la commune de Nieulle-sur-Seudre n'a pas besoin d'une nouvelle borne pour camping-cars. Il ne comprend pas cette conclusion car la borne actuelle est obsolète et que l'acquisition d'une nouvelle borne est subventionnée.

Monsieur le Président répond qu'il faudra étudier cette question.

Délibération

Cette étude camping-cars, menée au cours de l'année 2020 et de l'année 2021, a pour objectifs :

- D'organiser une offre d'accueil claire et opérationnelle ;
- Garantir la dynamique avec l'économie locale ;
- Une insertion environnementale et paysagère.

Un schéma d'aménagement comprenant 4 axes est proposé :

- Axe A : légalité, respect de la réglementation avec :
 - o Action 1 : signalisation / Information
 - o Action 2 : vigilance / surveillance
 - o Action 3 : Mise en conformité juridique des circulations et occupations sur les propriétés départementales
- Axe B : praticité :
 - o Action 1 : visibilité à distance et dans le temps des places disponibles
 - o Action 2 : réservation – paiement à distance
 - o Action 3 : mutualisation des informations avec les territoires voisins
- Axe C : économique :
 - o Action 1 : mise en place d'une gouvernance à l'échelle du bassin de Marennes
 - o Action 2 : mise en place et développement d'un concept d'étape camping-car
 - o Action 3 : actions de promotion et de fidélisation
- Axe D : notoriété :
 - o Action 1 : la Route des Forts et Marais
 - o Action 2 : la fête des grandes marées
 - o Action 3 : publi-reportages
 - o Action 4 : partenariats avec constructeurs et concessionnaires de camping-cars

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur cette étude camping-cars.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- suite à l'avis favorable de la Commission Tourisme-Patrimoine du 11 mai 2021 ;
- après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- de valider l'étude camping-cars.

ADOpte A L'UNANIMITE

3. Projet Tourisme de racines, marché communication - Convention de groupement de commandes

Monsieur Alain BOMPARD donne lecture de la délibération. Il précise que le principe est de valider un groupement de commandes en initiant le processus.

Délibération

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes et l'Office de tourisme Ile d'Oléron Marennes sont partenaires du projet de développement du tourisme de racines (jusqu'à-là nommé tourisme généalogique) sur le territoire pour la période 2021-2022.

Le projet bénéficie des soutiens du Conseil Départemental de Charente-Maritime et du Ministère des Affaires étrangères (aide octroyée à l'office de tourisme).

Le plan d'actions du projet prévoit la mise en œuvre d'outils de communication (Guide pratique, site internet et charte graphique) mené en partenariat avec l'Interco Sud Eure (27) et la CDC des hauts du Perche (61).

Un prestataire sera retenu, en juin 2021, dans le cadre d'un groupement de commandes passé entre la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, avec l'Interco Sud Eure (27) et la Communauté de Communes des hauts du Perche (61). Ce groupement de commandes sera porté par l'Interco Sud Eure.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- suite à l'avis favorable de la Commission Culture, Sport, Coopération du 04 mars 2021 ;
- après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- de valider la constitution du groupement de commandes pour le marché « Communication Tourisme de Racines » porté par l'Interco Sud Eure ;
- d'autoriser le Président à signer la convention du groupement de commandes ;
- d'autoriser le Président à signer les documents y afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

4. Moulin des loges : avenant et nouvelle convention avec le Conservatoire du Littoral concernant le montant de leur participation aux travaux

Monsieur Guy PROTEAU donne lecture de la délibération.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU souhaite des précisions sur les tableaux, en page 4 du document de présentation, pour le lot 3.

Monsieur Joël BARREAU, Directeur Général des Services, explique que le 1^{er} tableau ne prend pas en compte le lot couverture alors que le 2^{ème} tableau reprend la totalité des travaux.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU demande quelle était la somme allouée au départ du projet par le Conservatoire du littoral.

Monsieur Joël BARREAU, Directeur Général des Services, répond que la somme initialement prévue était 80 000 euros.

Délibération

Monsieur le Président rappelle qu'en date du 30 avril 2019, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a signé une convention, avec le Conservatoire du Littoral, concernant l'aménagement et la réalisation de travaux sur le Moulin des Loges dans laquelle le Conservatoire du Littoral finançait les travaux à hauteur de 80 000 euros H.T.

Afin de tenir compte des résultats des négociations et d'inscrire les travaux qui interviendront en 2021 dans le plan de relance, il est décidé de scinder l'opération en 2 phases.

Phase 1 : avenant n°1 à la convention du 30 avril 2019, valable jusqu'au 14 mars 2023

L'enveloppe financière de l'opération est fixée à titre indicatif à 56 000 euros H.T. répartie de la façon suivante :

- Lot 3 - Couverture pour 36 000 euros H.T.
- Honoraires (Maîtrise d'œuvre/SPS) pour 20 000 euros H.T.

Financements prévisionnels :

Origine des recettes	Montant en € HT	Taux %
Conservatoire du Littoral	22.400,00	40,00%
Communauté de Communes du Bassin de Marennes	15.590,40	27,84%
Conseil Régional	8.002,40	14,29%
Conseil Départemental	10.007,20	17,87%
TOTAL	56.000,00	100,00 %

Phase 2 : convention d'occupation du site valable jusqu'au 14 mars 2023

L'enveloppe financière de l'opération est fixée à titre indicatif à 223 822,76 euros H.T. répartie de la façon suivante :

- Lot 1 - Terrassement - VRD - Signalétique - Espaces verts et mobilier extérieur pour 77 628 euros H.T.
- Lot 2 - Gros œuvre pour 55 962,16 euros H.T.
- Lot 4 - Charpente bois - bardage - menuiserie - serrurerie - métallerie - menuiserie intérieure pour 62 896,47 euros H.T.
- Lot 5 - Peinture pour 4 152,16 euros H.T.
- Lot 6 - Toilettes sèches pour 20 600 euros H.T.
- Lot 7 - Electricité pour 2 583,97 euros H.T.

Financements prévisionnels :

Origine des recettes	Montant en € HT	Taux %
Conservatoire du Littoral	89.529,10	40,00%
Communauté de Communes du Bassin de Marennes	62.312,26	27,84%
Conseil Régional	31.984,27	14,29%
Conseil Départemental	39.997,13	17,87%
TOTAL	223.822,76	100,00 %

Tableau de financement total :

Origine des recettes	Montant € HT

Conservatoire du Littoral	111 929,10 €
Communauté de Communes du Bassin de Marennes	77 893,66 €
Conseil Régional	40 000,00 €
Conseil Départemental	50 000,00 €
TOTAL	279 822,76 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- de valider les termes de l'avenant n°1, avec le Conservatoire du Littoral, pour la phase 1 des travaux d'aménagement du Moulin des loges, d'un montant de 56 000 euros H.T. ;
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 avec le Conservatoire du Littoral ;
- de valider les termes de la convention d'occupation du site, avec le Conservatoire du Littoral, pour la phase 2 des travaux d'aménagement du Moulin des loges, d'un montant de 223 822,76 euros H.T. ;
- d'autoriser le Président à signer la convention d'occupation du site avec le Conservatoire du Littoral ;
- d'inscrire la dépense de 279 822,76 euros H.T. au budget.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux d'entretien des chemins de la Seudre

Monsieur Guy PROTEAU donne lecture de la délibération.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU demande si le diagnostic prendra en compte, par la suite, les autres communes.

Monsieur le Président lui confirme que la suite du diagnostic concernera les autres communes du territoire.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU indique que la signalétique peine sur les autres communes.

Monsieur le Président insiste sur l'importance d'une signalétique pour les cyclistes.

Madame Claude BALLOTEAU évoque le balisage des chemins du Petit Patrimoine.

Monsieur Joël BARREAU, Directeur Général des Services, répond qu'un diagnostic sera prochainement rendu sur les chemins du Petit Patrimoine.

Délibération

Des tronçons de l'itinéraire cyclable des « Chemins de la Seudre », en site propre, ont fait l'objet d'un diagnostic sur les communes de Bourcefranc-Le Chapus et Marennes-Hiers-Brouage.

Il apparaît qu'un certain nombre de points doivent faire l'objet de travaux en 2021. Ces travaux concernent des reprises de revêtement, des changements de signalétiques et des remplacements de chicanes et barrières en bois.

Le total des travaux s'élève à 46 079,79 euros H.T. et peuvent faire l'objet d'un financement à hauteur de 70% de la part du Conseil Départemental.

Il est proposé au conseil communautaire de valider le programme de travaux 2021 et de solliciter le Conseil Départemental 17 à hauteur de 32 255,83 euros selon le tableau de financement ci-dessous :

Désignation	Montant € HT	Montant € TTC	Subvention CD17	Reste à Charge CDC € HT
Reprise du revêtement sur 115 m rue des Sauniers à Marennes	9 657,25 €	11 588,70 €	6 760,08 €	2 897,18 €
Reprise des parties inondées de la piste du camping de Bourcefranc	12 349,00 €	14 818,80 €	8 644,30 €	3 704,70 €
Complément de signalétique Marennes-Plage + signalétique Voie verte	970,51 €	1 164,61 €	679,36 €	291,15 €
Remplacement chicanes et barrières bois Marennes	16 050,00 €	19 260,00 €	11 235,00 €	4 815,00 €
Reprise du revêtement en enrobé à Marennes-Plage + barrière anti bambous	7 053,00 €	8 463,60 €	4 937,10 €	2 115,90 €
TOTAL	46 079,76 €	55 295,71 €	32 255,83 €	13 823,93 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- de valider le programme des travaux d'entretien des chemins de la Seudre pour 2021 à hauteur de 46 079,79 euros H.T ;
- de solliciter auprès du Conseil Départemental de Charente-Maritime une subvention à hauteur de 32 255,83 euros H.T ;
- d'inscrire les dépenses et les recettes au budget 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur Alain BOMPARD présente les demandes de subventions des associations.

Madame Martine FARRAS souligne que les associations d'athlétisme et de basket sollicitent, cette année, des subventions moins onéreuses.

Monsieur Alain BOMPARD évoque la situation de l'école de musique. Il informe de la démission de la présidente et explique que la CDC peut prendre, sous la forme d'une régie, le fonctionnement de l'école.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU demande qui effectuera le travail réalisé par la présidente.

Monsieur Alain BOMPARD explique que si la CDC reprend l'école de musique en régie, les professeurs intégreront les effectifs du personnel. Il n'y aura plus de gestion associative et la CDC deviendra gestionnaire de l'école.

Madame Claude BALLOTEAU précise que l'école de musique communique, chaque mois, à un cabinet comptable, les éléments pour la réalisation des salaires et du bilan comptable de fin d'année.

Monsieur le Président indique que l'école de Musique de l'Île d'Oléron n'a plus de président et qu'il est peut-être possible d'envisager un regroupement.

Monsieur Alain BOMPARD répond que ce projet avait été évoqué mais qu'il n'est plus d'actualité. L'urgence aujourd'hui est de maintenir l'école de musique sur notre territoire. Il faut également préparer la rentrée

2021/2022. Cela va impliquer un impact financier et humain.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU réitère sa demande à savoir qui effectuera le travail à la place de la présidente.

Monsieur Alain BOMPARD indique que la CDC du Bassin de Marennes prendra la gestion de l'école.

Monsieur Joël BARREAU, Directeur Général des Services, explique que cela représentera 50 heures mensuelles de rémunération. Un investissement humain supplémentaire devra être mis en place et en contrepartie, il n'y aura plus besoin de financer à hauteur de 4 500 euros le cabinet comptable.

Madame Claude BALLOTEAU estime que le cabinet comptable est onéreux.

Monsieur Joël BARREAU, Directeur Général des Services, informe que le mode de fonctionnement sera à étudier.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU trouve regrettable que les parents ne s'investissent pas dans cette association.

Madame Claude BALLOTEAU confirme ce constat en indiquant que lors des assemblées générales, le quorum n'est pas atteint puisque les parents adhérents ne viennent pas.

Monsieur le Président regrette cette situation qui se développe au sein de la société actuelle.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU précise que ce n'est pas le cas pour la majorité des associations.

Monsieur Joël PAPINEAU souhaite connaître les raisons de la démission de la présidente.

Madame Claude BALLOTEAU explique que cette personne avait pris la présidence par défaut suite à la démission de la précédente présidente.

Monsieur Alain BOMPARD souligne la responsabilité qu'implique la gestion d'une école de musique avec notamment la gestion des salariés.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU rappelle que la CDC subventionne cette école et que cette subvention participe à la rémunération du cabinet comptable.

Madame Claude BALLOTEAU précise qu'une association a l'obligation, au-delà d'un certain montant de subventions publiques, de faire appel à un cabinet comptable.

Monsieur François SERVENT rappelle que les CDC n'ont pas pour vocation de se substituer aux associations.

Monsieur Alain BOMPARD informe qu'une étude approfondie va être réalisée. La reprise de la gestion de l'école de musique entraînera un coût supplémentaire au niveau du personnel mais il n'y aura pas besoin de rémunérer un cabinet comptable. La subvention de 32 000 euros, attribuée les années précédentes, va s'intégrer au budget de la CDC. Une décision devra être prise rapidement puisque l'assemblée générale de l'école de musique se tiendra en juin.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU estime que l'école de musique est un atout pour les enfants. Cependant, elle pense que les 32 000 euros ne pourront pas prendre en compte toutes les dépenses car il faut prévoir la gestion de la comptabilité par un agent.

Monsieur Alain BOMPARD répond que c'est l'objet de l'étude qui va être réalisée afin que les conseillers puissent prendre une décision.

Madame Claude BALLOTEAU alerte sur le fait que les professeurs vont devenir agents territoriaux, il faudra donc prendre en compte l'augmentation du coût du personnel.

Monsieur François SERVENT évoque les cours de musique et plus particulièrement la possibilité de rationaliser ces cours.

Monsieur Alain BOMPARD répond que la CDC, en tant que gestionnaire, pourra superviser les modalités des prestations.

Monsieur le Président attend donc l'étude du dossier pour que le conseil communautaire puisse se prononcer sur la reprise de la gestion de l'école de musique.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU souhaite savoir si pour l'Association Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers, il s'agit des pompiers de Bourcefranc ou au niveau départemental.

Monsieur le Président répond que cette subvention concerne les jeunes sapeurs-pompiers du département.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU demande ce qu'il en est pour les pompiers de Bourcefranc.

Monsieur Joël BARREAU, Directeur Général des Services, explique que c'est la caserne de Bourcefranc qui porte l'Association Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU s'interroge sur le nombre de jeunes sapeurs-pompiers sur Bourcefranc.

Monsieur Joël BARREAU, Directeur Général des Services, répond qu'ils sont 12 dont 4 filles.

6. Finances - Subvention Association l'Alchimie des Sons

Délibération

L'association l'Alchimie des Sons diffuse et produit des projets artistiques à vocation pédagogique ou de diffusion culturelle.

l'Alchimie des Sons propose la 3ème édition du festival de musique classique intitulé «entre Vents et Marais ». Ce festival se déroulera du 12 au 16 juillet 2021 avec les actions suivantes :

- 3 concerts en soirée dans les églises de Brouage et le Gua et au sein du château fort de Saint-Jean-d'Angle ;
- 1 concert jeune public à Soubise ;
- 1 concert fin d'après-midi à Saint-Sornin ;
- 2 visites guidées à Brouage ;
- 1 concert dégustation à Port-des-Barques ;
- 5 rencontres improvisées à Marennes, Bourcefranc-Le Chapus, Port-des-Barques et Brouage ;
- 1 animation musicale à l'EHPAD de Marennes ;
- 1 animation musicale au centre de loisirs de Marennes ;
- Plusieurs répétitions publiques à l'église de Brouage.

L'Association l'Alchimie des Sons sollicite la somme de 2 300 euros.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- suite à l'avis favorable de la Commission Culture, Sport, Coopération du 19 mai 2021 ;
- après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- de la participation de la Communauté de Communes auprès de l'Association L'Alchimie des Sons, pour un montant de 2 300 euros, au titre de l'année 2021 ;
- d'inscrire la dépense au budget général de l'année 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. Finances - Subvention Association Afriques en scène

Délibération

Monsieur le Président explique qu'il s'agit de la 12^{ème} édition du festival qui se déroulera du 20 au 26 octobre 2021 dans les salles de Marennes et de Saint Pierre d'Oléron.

L'association souhaitait développer le volet scolaire pour 2020 en incitant davantage d'écoles primaires des villages de la communauté de communes à prendre part à Visions d'Afrique et a pour cela rassemblé 873 élèves autour de 8 séances.

La demande de subvention s'élève à 1 000 euros.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- suite à l'avis favorable de la Commission Culture, Sport, Coopération du 19 mai 2021 ;
- après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- de la participation de la Communauté de Communes auprès de l'Association Afriques en scène, pour un montant de 1 000 euros, au titre de l'année 2021 ;
- d'inscrire la dépense au budget général de l'année 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. Finances - Subvention Association ANATOLE

Délibération

ANATOLE est une association issue d'une fédération nationale, regroupant des professeurs d'éducation musicale et de chant choral de la Charente-Maritime, et qui a pour objet :

- aider et développer les pratiques musicales collectives réalisées dans les établissements scolaires ;
- aider à l'organisation de spectacles et de rencontres inter-établissements ;
- de représenter les chorales et ensembles instrumentaux scolaires dans les relations avec les divers partenaires.

Cette année, 31 établissements de Charente-Maritime participent aux Rencontres de chant choral du département réunissant 1169 choristes autour de 9 projets.

Le collège Jean Hay de Marennes s'associe aux collèges de Courçon et Saint-Savinien autour du projet « Les collégiens en folie ».

L'association ANATOLE sollicite auprès de la Communauté de Communes une subvention d'un montant de 300 euros.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- suite à l'avis favorable de la Commission Culture, Sport, Coopération du 19 mai 2021 ;
- après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- de la participation de la Communauté de Communes auprès de l'Association ANATOLE, pour un montant de 300 euros, au titre de l'année 2021 ;
- d'inscrire la dépense au budget général de l'année 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9. Finances - Subvention Athlétisme Marennes Presqu'île d'Arvert (AMPA)

Délibération

Ce club sportif, qui compte 131 licenciés, propose la pratique de l'athlétisme, de la marche nordique et de la course à pieds :

- aux enfants avec la découverte et la pratique de l'athlétisme ;
- aux adultes avec la pratique d'une activité en loisir et compétition ;
- aux plus anciens avec une activité dynamique et adaptée.

L'AMPA sollicite auprès de la Communauté de Communes la subvention de 4 500 euros.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- suite à l'avis favorable de la Commission Culture, Sport, Coopération du 19 mai 2021 ;
- après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- de la participation de la Communauté de Communes auprès de l'Athlétisme Marennes Presqu'île d'Arvert (AMPA) pour un montant de 4 500 euros, au titre de l'année 2021 ;
- d'inscrire la dépense au budget général de l'année 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10. Finances - Subvention Basket Ball Bassin de Marennes Bourcefranc (BBMB)

Délibération

Monsieur le Président rappelle que ce club de basket créé en 2000 regroupe sur le territoire près de 120 adhérents.

Dans un contexte de crise sanitaire ou le recours au partenariat privé et au financement par les lotos sont limités voire inexistant, une demande de subvention de 10 000 euros est faite pour l'année 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- suite à l'avis favorable de la Commission Culture, Sport, Coopération du 19 mai 2021 ;
- après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- de la participation de la Communauté de Communes auprès du Basket Ball Bassin de Marennes Bourcefranc pour un montant de 10 000 euros, au titre de l'année 2021 ;
- d'inscrire la dépense au budget général de l'année 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme aux registres des délibérations

11. Finances - Subvention Judo Club du Bassin de Marennes

Délibération

Monsieur le Président indique que le Judo Club du Bassin de Marennes comptabilise, pour la saison 2020/2021, 83 licences.

La subvention octroyée par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, permettra :

- de participer à un maximum de stages lors des vacances scolaires ;
- de participer à la plupart des compétitions officielles à tous les échelons ;
- d'aider au paiement du salaire de l'enseignant ;
- de continuer à appliquer des réductions tarifaires aux familles ayant des revenus modestes ou à fratrie multiple.

La demande de subvention s'élève à 6 300 euros.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- suite à l'avis favorable de la Commission Culture, Sport, Coopération du 19 mai 2021 ;
- après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- de la participation de la Communauté de Communes auprès du Judo Club du Bassin de Marennes pour un montant de 6 300 euros, au titre de l'année 2021 ;
- d'inscrire la dépense au budget général de l'année 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12. Finances - Subvention Centre Nautique de Plein Air (CNPA)

Délibération

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit de la demande annuelle de fonctionnement. Le nombre d'adhérents est aux alentours de 120 personnes pour la saison 2020/2021.

Centre Nautique de Plein Air sollicite, comme pour l'année dernière, une subvention de 20 000 euros.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- suite à l'avis favorable de la Commission Culture, Sport, Coopération du 19 mai 2021 ;
- après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- de la participation de la Communauté de Communes auprès du Centre Nautique de Plein Air pour un montant de 20 000 euros, au titre de l'année 2021 ;
- d'inscrire la dépense au budget général de l'année 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13. Finances - Subvention Association Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers 17 (ADJSP)

Délibération

Tout au long de l'année, des cours théoriques et des manœuvres sont dispensés aux 12 jeunes de 16 à 17 ans dont 4 filles de la section des jeunes sapeurs-pompiers de Marennes Oléron afin de leur apporter les connaissances nécessaires et devenir pompiers volontaires à l'issue de la formation.

De plus, ils suivent un entraînement sportif hebdomadaire et participeront à de nombreuses rencontres sportives (cross départementaux, compétition sportive sapeurs-pompiers ...).

Une demande de subvention de 150 euros a été déposée pour le financement de la journée annuelle de cohésion qui se déroulera dans le Sud-Ouest.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- suite à l'avis favorable de la Conférence des Maires du 20 mai 2021 ;
- après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- de la participation de la Communauté de Communes auprès de l'Association Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers 17 pour un montant de 150 euros, au titre de l'année 2021 ;
- d'inscrire la dépense au budget général de l'année 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14. Finances - Subvention Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)

Délibération

Cet organisme permet aux Sauveteurs en Mer de La Tremblade de remplir leur mission de secours aux personnes et d'assistance aux biens en périls.

La SNSM dépose tous les ans auprès de la Communauté de Communes une demande de subvention de 1 000 euros. Une participation active de la SNSM lors des manifestations maritimes (fêtes de la mer...) est à noter. En 2020, la Communauté de Communes a versé la somme de 500 euros de subvention.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- suite à l'avis favorable de la Conférence des Maires du 20 mai 2021 ;
- après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- de la participation de la Communauté de Communes auprès de Société Nationale de Sauvetage en Mer pour un montant de 500 euros, au titre de l'année 2021 ;
- d'inscrire la dépense au budget général de l'année 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

15. Finances - Subvention Agence Départementale d'Information pour le logement (ADIL) de Charente-Maritime

Délibération

Monsieur le Président précise que la mission de cette structure consiste à offrir au public en un seul lieu, une information neutre et complète sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux du logement, notamment les prêts

et aides pour acquérir ou faire des travaux, les droits et obligations des propriétaires et des locataires, les conditions d'accès au logement.

Pendant la crise sanitaire, l'ADIL17 n'a pas suspendu son activité.

L'ADIL17 a sollicité, pour l'année 2020, une subvention de 1 077 euros et, pour l'année 2021, une subvention de 1 089 euros.

Le conseil communautaire doit se prononcer pour le versement de ces deux subventions pour un total de 2 166 euros.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- suite à l'avis favorable de la Conférence des Maires du 20 mai 2021 ;
- après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- de la participation de la Communauté de Communes auprès de l'Agence Départementale d'Information pour le logement pour un montant de 2 166 euros, au titre des années 2020 et 2021 ;
- d'inscrire la dépense au budget général de l'année 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

16. Finances - Subvention Office de Tourisme de l'Ile d'Oléron et du Bassin de Marennes

Délibération

Monsieur le Président indique que l'Office de Tourisme de l'Ile d'Oléron et du Bassin de Marennes sollicite la subvention annuelle d'un montant de 262 285 euros.

Le conseil doit se prononcer sur l'attribution de cette aide financière à l'office de tourisme, dans le cadre de la promotion touristique et de l'animation des sites.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- suite à l'avis favorable de la Commission Tourisme-Patrimoine du 11 mai 2021 ;
- après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- de la participation de la Communauté de Communes auprès de l'Office de Tourisme de l'Ile d'Oléron et du Bassin de Marennes pour un montant de 262 285 euros, au titre de l'année 2021 ;
- d'inscrire la dépense au budget général de l'année 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17. Finances - Subvention Centre Intercommunal d'Action Sociale

Délibération

Monsieur le Président rappelle que suite au transfert de la compétence action sociale au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), il y a lieu d'allouer à cette structure les moyens financiers pour lui permettre d'exercer cette nouvelle compétence. Pour rappel, la Communauté de Communes a versé la somme de 300 000 euros au titre de l'année 2021 en deux versements :

- 150 000 euros en janvier 2021 ;
- 150 000 euros en avril 2021.

Il est proposé au conseil communautaire d'accorder le solde d'un montant de 280 000 euros au CIAS qui serait versé avant le 15 juillet pour un montant de 140 000 euros et avant le 15 octobre pour un montant de 140 000 euros.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- de la participation de la Communauté de Communes auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale pour un montant de 280 000 euros, au titre de l'année 2021 dont l'échéancier de versement est le suivant :
 - en juillet 2021 : 140 000 euros,
 - en octobre 2021: 140 000 euros,
- d'inscrire la dépense au budget général de l'année 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18. Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle : demandes de subventions à la DRAC et au Conseil Départemental pour le projet 2021-2022

Monsieur Alain BOMPARD donne lecture de la délibération.

Madame Claude BALLOTEAU demande si ces projets sont encore à l'étude ou s'ils sont validés.

Monsieur Alain BOMPARD répond que c'est au porteur de projet de valider, par la suite, le ou les projets sélectionnés.

Madame Claude BALLOTEAU souhaite savoir si c'est bien la commune qui décide quel sera le ou les projets envisagés car il est indiqué 3 projets pour la commune de Marennnes.

Monsieur Alain BOMPARD explique que le porteur de projet est décisionnaire. Si les subventions sont accordées, le reste à charge sera financé par la commune où le projet doit se réaliser.

Madame Claude BALLOTEAU s'interroge sur un refus de la commune de financer un des projets.

Monsieur Alain BOMPARD indique que les subventions seront alors attribuées aux autres projets.

Madame Claude BALLOTEAU évoque le projet Résidence roman-photo où il est indiqué comme tranche d'âge de 15 à 18 ans, elle souhaite savoir si cela concerne les collégiens ou les jeunes de la commune de Marennnes-Hiers-Brouage.

Monsieur Alain BOMPARD répond que c'est un projet hors temps scolaire donc ouvert à tous.

Délibération

Le projet d'éducation artistique et culturelle poursuit son développement tant sur les plans qualitatif et quantitatif, malgré le contexte de COVID-19. Le projet de l'année 2020-2021 n'a donné lieu à aucune annulation, en revanche 3 actions doivent faire l'objet de report sur l'année 2021-2022, concernant 160 bénéficiaires (fresques participatives à Le Gua et St Denis d'Oléron, projet danse à St Trojan-Les-Bains avec le Centre Chorégraphique National de La Rochelle).

La continuité de la concertation dans l'élaboration des projets continue de favoriser la cohérence entre les initiatives insulaires et continentales, mettant en synergie maîtres d'ouvrages et artistes intervenants. Comme les années précédentes, les résidences d'artistes francophones ont permis d'intervenir sur tout le territoire et ont incité les structures bénéficiaires à envisager le portage de leur propre action par la suite dans cette optique.

Synthèse de l'évolution :

Années scolaire	Nombre d'actions	Nombre de bénéficiaires	Coûts totaux (hors valorisations)	Subventions accordées DRAC	Subventions accordées CD17
2017-2018	10	747	57 138 € (réalisé)	19 350 €	
2018-2019	12	695	50 818 € (réalisé)	20 000 €	10 000 €
2019-2020	13	918	71 998 € (réalisé)	25 000 €	10 000 €
2020-2021	20	1435	120 217 € (semi-réalisé)	30 000 €	25 000 €

La mise en œuvre du projet territorial d'éducation artistique et culturelle de septembre 2021 à juin 2022 implique de formaliser avant l'été des demandes des subventions auprès de la DRAC et du Conseil Départemental. Cette année le processus est avancé de 2 mois afin de notifier les maîtres d'ouvrages plus tôt et favoriser les démarrages d'actions dès le début de l'année scolaire.

Le pré-projet 2021-2022 s'établit comme suit :

STRUCTURE	Nom du projet	Nb bénéficiaires	Tranches d'âges	Tps ou hors tps scolaire	Dates	Lieux de réalisations	Coût total	Aide demandée DRAC + CD17
Association Magnezium	Kohai	125	10 à 14 ans	TS et HTS	octobre 2021 à février 2022	Bassin de Marennnes et île d'Oléron	5 350 €	3 200 €
Association Afrique en Scène	Slam	60	12 à 15 ans	TS	octobre à décembre 2021	Le Château d'Oléron et Marennnes-Hiers-Brouage	3 800 €	2 280 €

Association ADCS - OCCE 17 Ecole Pierre d'Argencourt	Apprendre à mieux vivre ensemble	75	6 à 10 ans	TS	mars à juin 2022	Le Château d'Oléron	4 200 €	2 520 €
Maison de l'enfance Léo Lagrange	Des livres et délivre	58	12 à 17 ans	HTS	septembre 2021 à juin 2022	Saint-Pierre d'Oléron	760 €	456 €
PETR Pôle Marennes Oléron	Scot Land Art	150	6 à 17 ans	TS et HTS	septembre 2021 à juin 2022	Bassin de Marennes et île d'Oléron	9 500 €	5 700 €
CdC du Bassin de Marennes	Résidences d'artistes francophones	300	1 à 25 ans	TS et HTS	septembre 2021 à juin 2022	Bassin de Marennes et île d'Oléron	24 000 €	16 000 €
CdC de l'île d'Oléron	Oléron sous le regard des peintres	60	10 à 14 ans	TS et HTS	février à avril 2022	Ile d'Oléron	2 500 €	1 500 €
CdC de l'île d'Oléron	Danses oléronaises d'hier, d'aujourd'hui et de demain	30	9 à 11 ans	HTS	février à mai 2022	Le Grand-Village-Plage	2 320 €	1 392 €
CIAS du Bassin de Marennes	Apprendre à mieux vivre ensemble	30	7 à 10 ans	HTS	septembre 2021 à juin 2022	Bassin de Marennes	1 660 €	996 €
CIAS du Bassin de Marennes	Projet théâtre CLAS	20	10 à 14 ans	HTS	octobre 2021 à juin 2022	Bassin de Marennes	3 490 €	2 094 €
Commune de St Georges d'Oléron	Deux îles	11	10 à 12 ans	HTS	novembre 2021	St Georges d'Oléron	1 400 €	840 €
Commune de Marennes-Hiers-Brouage	Je m'appelle Steinn, ateliers / harcèlement scolaire	175	4 à 10 ans	TS	septembre 2021 à juin 2022	Marennes-Hiers-Brouage	7 780 €	4 668 €
Commune de Marennes-Hiers-Brouage	Résidence roman-photo	70	15 à 18 ans + adultes	HTS	janvier à juin 2022	Marennes-Hiers-Brouage	8 500 €	1 500 €
Commune de Marennes-Hiers-Brouage par convention avec 1 autre	Percussions corporelles	120	6 à 15 ans + adultes	TS	janvier à juin 2022	Bassin de Marennes et île d'Oléron	4 966 €	2 980 €
Commune de Saint-Pierre d'Oléron	Destination carnaval	30	6 à 10 ans + adultes	HTS	janvier à mars 2022	Saint Pierre d'Oléron	1 980 €	1 188 €
Commune de Saint-Pierre d'Oléron	Face à nous	10	10 à 18 ans + adultes	HTS	septembre 2021 à juin 2022	Saint Pierre d'Oléron	3 496 €	2 098 €
Lycée de la mer et du littoral	BAC+2	80	15 à 23 ans	TS	octobre 2022	Bourcefranc-Le Chapus	17 618 €	4 800 €
Lycée de la mer et du littoral	Ecrits vivants	300	16 à 18 ans	TS	septembre 2021 à juin 2022	Bourcefranc-Le Chapus	7 600 €	2 280 €
CEPMO	Des états de corps	18	16 à 18 ans	TS	octobre 2021 à janvier 2022	Saint-Trojan-Les-Bains	1 765 €	660 €
CEPMO	Hello quand c'est ?	40	17 à 18 ans	TS	octobre 2021 à mai 2022	Saint-Trojan-Les-Bains	6 070 €	1 506 €
Association Drôle de Nouvelle	Tant de choses à se dire	133	8 à 10 ans + adultes	TS et HTS	novembre 2021 à juin 2022	Ile d'Oléron	6 200 €	3 200 €
Cie Reine Mer	Ulysse ou la mer de plastique	50	8 à 15 ans + adultes	TS	octobre 2021 à janvier 2022	Bassin de Marennes ou île d'Oléron	5 380 €	3 228 €
TOTAL		1945					130 335 €	65 086 €

Au 5 mai, le total des financements prévisionnels espérés par les maîtres d'ouvrages s'établissait à 65 086 €. D'autres actions étaient encore en préparation pour 2021-2022. Le comité de pilotage du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle arbitrera les montant précis à affecter selon les financements accordés par la DRAC et le Conseil Départemental. Cette réunion aura lieu dès que possible en début d'année scolaire 2021-2022.

Le budget prévisionnel total de ce pré-projet (compilation des budgets prévisionnels des 22 actions récapitulées ci-dessus) se traduit financièrement comme suit :

DEPENSES		RECETTES		%
Rémunérations artistes	84 307 €	UE / LEADER Marennes Oléron	0 €	0%
Hébergements artistes	2 936 €	ETAT	33 189 €	25%
Déplacements artistes	15 658 €	- DRAC / CTEAC 2021-2022 (demandé)	30 000 €	23%
Repas artistes	7 056 €	- DRAC / reprise crédits 2020-2021	3 189 €	2%
Fournitures ateliers	7 365 €	- DRAFF, Rurart, Saffir	0 €	0%
Achats spectacles et restitutions	4 250 €	ALCA (Contrat de filière Etat-Région)	4 000 €	3%
Communication	1 000 €	Conseil Régional	13 435 €	10%
Autres	7 763 €	Conseil Départemental	30 719 €	24%
		- EAC 2021-2022 (demandé)	30 000 €	23%
		- Reprise crédits 2020-2021	719 €	1%
		PETR Pôle Marennes Oléron	3 800 €	3%
		CdC Ile d'Oléron	7 261 €	6%
		CdC Bassin de Marennes	2 667 €	2%
		CIAS du Bassin de Marennes	2 060 €	2%
		Commune Marennes-Hiers-Brouage	5 985 €	5%
		Commune St Pierre d'Oléron	2 190 €	2%
		Commune Château d'Oléron	1 220 €	1%
		Communes autres	3 553 €	3%
		Lycées	7 157 €	5%
		Collèges	760 €	1%
		Associations locales	5 846 €	4%
		EPHAD	3 000 €	2%
		Autres	3 493 €	3%
TOTAL HORS VALORISATION	130 335 €	TOTAL HORS VALORISATION	130 335 €	100%
Valorisations		Valorisations		
Ingénierie de projet CdC Bassin de Marennes / convention CdC Ile d'Oléron	37 000 €	CdC Bassin de Marennes / convention CdC Ile d'Oléron	37 000 €	
Ingénierie animateur culturel des Lycées	5 000 €	Conseil Régional	5 000 €	
Mise à disposition de lieux et matériels	5 000 €	Partenaires et structures culturelles	5 000 €	
Ingénierie enseignants	40 000 €	Etablissements scolaires	40 000 €	
Services Enfance-jeunesse	15 000 €	EPCI	15 000 €	
Spectacles suite résidences francophones	5 000 €	Diffuseurs de Marennes-Oléron	5 000 €	
TOTAL AVEC VALORISATIONS	237 335 €	TOTAL AVEC VALORISATIONS	237 335 €	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- valider l'accompagnement des projets présentés ci-dessus, menés dans la continuité des travaux de la Commission mixte culture Marennes-Oléron et des orientations données par le comité de pilotage du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle ;
- d'autoriser le Président à demander des subventions de 30 000 € auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine et du Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour le projet de la saison 2021-2022 (année scolaire) ;
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite du projet territorial d'éducation artistique et culturelle et à la réattribution des subventions de la DRAC et du Conseil Départemental pour ce projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19. Désignation de membres dans les commissions

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a constitué des commissions thématiques, lors du conseil communautaire du 1er juillet 2020, en fonction des compétences exercées par la communauté de communes. Ces commissions disposent d'un pouvoir consultatif et non décisionnel. Elles ont pour missions de préparer, d'étudier et d'instruire les décisions qui seront soumises au conseil communautaire ou par délégation au bureau communautaire.

Monsieur le Président rappelle également que les Vice-Présidents et les Maires sont invités aux réunions des commissions.

De plus, ces commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux conformément à la délibération du 1er juillet 2020.

Lors du conseil communautaire du 18 novembre 2020, des conseillers municipaux des communes de Saint-Sornin, Bourcefranc-Le Chapus, Nieulle-sur-Seudre et Le Gua ont été installés au sein des commissions.

Compte tenu de l'installation d'un nouveau conseiller communautaire, en séance du 07 avril 2021, et des désignations faites par la commune de Saint-Just-Luzac, il est procédé à l'installation de ces nouveaux membres dans les commissions.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- d'installer Monsieur Nicolas LEBLANC, conseiller communautaire, au sein des commissions :
 - Commission Culture - Sport - Coopération ;
 - Commission - Moyens communautaires - Mutualisation.
- d'installer des conseillers municipaux de la commune de Saint-Just-Luzac au sein des commissions :
 - Commission Zones humides - GEMAPI : Monsieur Yannick DAUNAS ;
 - Commission Développement économique : Monsieur Claude JOUSSELIN ;
 - Commission Tourisme - Patrimoine : Madame Pascale EPHREM ;
 - Conseil d'exploitation de la régie des déchets du Bassin de Marennes : Monsieur Olivier CHERE.

ADOPTE A L'UNANIMITE

20. Validation des statuts et désignation de délégués auprès du Syndicat Départemental de la Voirie des Collectivités du Département de Charente-Maritime

Monsieur le Président donne lecture de la délibération.

Délibération

Monsieur le Président rappelle qu'en séance du 07 avril 2021, le conseil communautaire a validé l'adhésion de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes auprès du Syndicat Départemental de la Voirie des Collectivités du Département de Charente-Maritime.

Il convient de confirmer cette adhésion en validant les statuts du Syndicat Départemental de la Voirie des Collectivités du Département de Charente-Maritime.

Le Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime intervient sur un très grand nombre d'opérations d'ingénierie, réalise les travaux afférents ou bien mène la consultation d'entreprises selon le choix des différents maîtres d'ouvrage.

Afin de représenter la Communauté de Communes du Bassin de Marennes au sein du Comité Syndical du Syndicat Départemental de la Voirie des Collectivités du Département de Charente-Maritime, il conviendrait de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Monsieur le Président précise qu'un délégué, déjà élu au niveau communal, ne peut pas être désigné au niveau de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.

Le conseil communautaire doit se prononcer :

- sur la validation des statuts du Syndicat Départemental de la Voirie des Collectivités du Département de Charente-Maritime ;
- la désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Sont proposés pour les deux délégués titulaires : Messieurs Patrice BROUHARD et François SERVENT.

Sont proposés pour les deux délégués suppléants : Monsieur Philippe MOINET et Madame Martine FARRAS.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- de valider les statuts du Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime ;
- de désigner, en tant que délégués titulaires du Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime, Messieurs Patrice BROUHARD et François SERVENT ;
- de désigner, en tant que délégués suppléants du Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime, Monsieur Philippe MOINET et Madame Martine FARRAS.

ADOpte A L'UNANIMITE

21. Elargissement du périmètre syndical - Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre (SMBS)

Monsieur le Président donne lecture de la délibération.

Délibération

Monsieur le Président rappelle qu'en séance du 17 mars 2021, le conseil communautaire a validé la procédure d'élargissement du périmètre syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre à la communauté de communes Cœur de Saintonge et l'agglomération de Saintes.

En effet, suite à la fusion des syndicats mixtes du bassin de la Seudre et de ses affluents (SMBSA) et d'accompagnement du SAGE Seudre (SMASS), ayant conduit à la constitution du syndicat mixte du bassin de la Seudre (SMBS), un secteur restreint du bassin n'est pas couvert.

Il concerne la communauté de communes Cœur de Saintonge et l'agglomération de Saintes. Ces dernières n'adhéraient ni au SMBSA, ni au SMASS.

Ainsi, lors de la restructuration de la gouvernance « eau et milieux aquatiques », il a été décidé de procéder dans un premier temps à la fusion ; l'adhésion des collectivités suscitées ayant été envisagée dans un second temps.

En accord avec ce phasage, et afin d'assurer la cohérence hydrographique de son périmètre, le comité syndical du SMBS, réuni le 23 septembre 2020, a délibéré en faveur de la mise en œuvre cette procédure pour l'extension du périmètre, conformément au 2° de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La communauté de communes Cœur de Saintonge et l'agglomération de Saintes ont approuvé l'extension du périmètre syndical par délibérations du 16 décembre 2020 et du 26 janvier 2021.

Il convient désormais de confirmer la procédure d'élargissement du périmètre syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre à la communauté de communes Cœur de Saintonge et l'agglomération de Saintes en validant les statuts Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- de confirmer la validation de la procédure d'élargissement du périmètre syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre à la communauté de communes Cœur de Saintonge et l'agglomération de Saintes ;
- de valider les statuts Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22. Programme d'Intérêt Général Habitat – Etude de dossiers

Monsieur le Président donne lecture de la délibération.

Monsieur François SERVENT s'interroge sur l'anonymisation des bénéficiaires sur le document d'étude alors que dans le procès-verbal les noms des personnes apparaissent.

Monsieur Joël BARREAU, Directeur Général des Services, explique que le procès-verbal est le reflet des délibérations et que pour pouvoir verser la subvention, il faut que le nom du bénéficiaire soit inscrit dans la délibération. Comme il s'agit d'une subvention publique, le nom des bénéficiaires peut apparaître. Le choix, dans le dossier de présentation, de ne pas faire apparaître les noms, avait été pris lors d'un précédent mandat.

Monsieur François SERVENT propose de désormais laisser le nom des bénéficiaires dans le document de présentation.

Monsieur le Président valide cette proposition.

Délibération

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes s'est engagée dans le Programme d'Intérêt Général habitat aux côtés de l'Anah, pour une nouvelle période de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2020 et qui a été prolongée dernièrement pour une année supplémentaire. Il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur des accords relatifs à l'octroi de subventions par la communauté de communes, pour les dossiers qui ont été remis par le cabinet Soliha chargé du suivi animation du dispositif.

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
Mme Lucette CORET	4 route Départementale N 728 17560 Bourcefranc-le Chapus	6 789,18 euros TTC	Mise en place d'un lavabo adapté Installation d'une douche à l'italienne
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 787 euros	Prime forfaitaire : 1600 euros	Aides non publiques : 4 401,97 euros Apport personnel : 0,21 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
Mme Lydie GRATIOT	8 rue de l'Ensoleillée 17320 Marennnes-Hiers-Brouage	11 175,70 euros TTC	VMC Hygro type A Poêle à pellets (granulés de bois) Isolation des rampants de toiture

Participation Anah	Participation CDC	Autres participations
Subvention Anah : 3 688 euros Prime habiter mieux : 1 054 euros	Prime forfaitaire : 360 euros	Autre aide publique : 1 500 euros Apport personnel : 4 583,70 euros

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
M. Christian MONROUX	Route de la Plage 63 66 Petit Marecareil 17560 Bourcefranc-le Chapus	26 415,55 euros TTC	VMC Hygro type A Menuiseries PVC double ou triple vitrage Isolation du plancher des combles perdus Pompe à chaleur air/air
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 8 595 euros Prime habiter mieux : 2 000 euros	Prime forfaitaire : 350 euros	Autre aide publique : 1 500 euros Apport personnel : 13 970,55 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
M. Léa MAYERAU	11 rue de Beaugeay 17320 Marennes-Hiers-Brouage	36 126,39 euros TTC	Menuiseries PVC double ou triple vitrage Isolation du plancher des combles perdus Isolation des rampants de toiture Pompe à chaleur air/eau
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 7 915 euros Prime habiter mieux : 1 583 euros	Prime forfaitaire : 1 000 euros	Aide département : 5 00 euros Autre aide publique : 1 500 euros Aides non publiques : 19 425 euros Apport personnel : 4 203,39 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
M. Claude BRIOLLANT	6 rue des Amandiers 17560 Bourcefranc-le Chapus	6 899,08 euros TTC	Chaudière gaz à condensation
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 3 270 euros Prime habiter mieux : 654 euros	Prime forfaitaire : 1 000 euros	Aide département : 5 00 euros Apport personnel : 1 475,08 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
M. Didier BARBE	13 rue du Petit Breuil 17320 Marennes-Hiers-Brouage	14 124,98 euros TTC	VMC Hygro type A Menuiseries PVC double ou triple vitrage Isolation du plancher des combles perdus Isolation murs par l'extérieur
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 4 686 euros Prime habiter mieux : 1 339 euros	Prime forfaitaire : 350 euros	Apport personnel : 7 749,98 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
Mme Alietta POITOU	74 rue de la Sainceaudière 17560 Bourcefranc-le Chapus	7 075,20	Pompe à chaleur air/air

		euros TTC	
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 3 216 euros Prime habiter mieux : 643 euros	Prime forfaitaire : 1 000 euros	Aide département : 5 00 euros Apport personnel : 5 359 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
Mme Noémie MAREUIL	18 bis rue du Docteur Roux 17320 Marennnes-Hiers-Brouage	19 342,34 euros TTC	Chauffe-eau (ballon) thermodynamique Menuiseries PVC double ou triple vitrage Pompe à chaleur air/eau
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 9 052 euros Prime habiter mieux : 1 810 euros	Prime forfaitaire : 1 000 euros	Aide département : 5 00 euros Apport personnel : 6 980,34 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
M. David MALINGE	8 rue de la Garenne 17320 Saint-Just-Luzac	21 256,19 euros TTC	Chauffe-eau (ballon) thermodynamique Radiateurs gaz Menuiseries PVC double ou triple vitrage Isolation du plancher des combles perdus Pompe à chaleur air/air
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 9 714 euros Prime habiter mieux : 971 euros	Prime forfaitaire : 1 000 euros	Aide département : 5 00 euros Autre aide publique : 1 500 euros Apport personnel : 7 571,19 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
Mme Françoise VERLY	28 avenue de Lattre de Tassigny 17320 Marennnes-Hiers-Brouage	9 691, 12 euros TTC	VMC Hygro type A Chaudière gaz à condensation
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 3 215 euros Prime habiter mieux : 919 euros	Prime forfaitaire : 350 euros	Apport personnel : 5 207,12 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
M. Sébastien REY	26 rue des Arums 17320 Marennnes-Hiers-Brouage	13 453,25 euros TTC	VMC Hygro type B Poêle à pellets (granulés de bois) Porte d'entrée isolante
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 6 376 euros Prime habiter mieux : 1 276 euros	Prime forfaitaire : 1 000 euros	Aide département : 5 00 euros Apport personnel : 4 301,25 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
M. Lyonnell GAY	91 rue des Fiefs 17600 Le Gua	26 157,97 euros TTC	Menuiseries PVC double ou triple vitrage Pompe à chaleur air/air
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 11 721 euros Prime habiter mieux : 2 344 euros	Prime forfaitaire : 1 000 euros	Autre aide publique : 1 500 euros Aide département : 500 euros Apport personnel : 9 092,97 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
Mme Solange MACK	5 bis rue du Docteur Roux 17320 Marennes-Hiers-Brouage	9 901,27 euros TTC	Mise en place d'un lavabo adapté Installation d'une douche à l'italienne
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 2 478 euros	Prime forfaitaire : 1 600 euros	Aides non publiques : 4 450 euros Caisse de retraite : 686,64 euros Apport personnel : 686,63 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
M. Gérard. JOUINOT	26 rue du Moulin des Coquards 17320 Marennes-Hiers-Brouage	7 290,38 euros TTC	VMC Hygro type A Chaudière gaz à condensation
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 3 341 euros Prime habiter mieux : 686 euros	Prime forfaitaire : 1 000 euros	Aide département : 500 euros Apport personnel : 1 673,38 euros	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu la délibération du conseil communautaire du 18 juillet 2018, actant le lancement du Programme d'Intérêt Général Habitat (PIG) 2018-2020,
- vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 novembre 2020 décidant du prolongement de la convention relative au Programme d'Intérêt Général Habitat passée avec l'Anah jusqu'au 31 décembre 2021,
- vu la convention relative au Programme d'Intérêt Général Habitat « lutte contre la précarité énergétique 2018-2020 », passée avec l'Anah et signée en date du 21 novembre 2018 et son avenant en date du 15 janvier 2021,
- vu la notification du marché de suivi-animation passé avec le cabinet Soliha Charente-Maritime Deux-Sèvres, en date du 11 décembre 2018,
- vu les dossiers présentés par le cabinet Soliha Charente-Maritime Deux-Sèvres chargé du suivi et de l'animation du programme habitat sur le territoire,
- suite à l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Madame Lucette CORET pour le bâtiment situé 4 route Départementale N 728 à Bourcefranc-Le Chapus, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «autonomie», la somme de 1 600 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Madame Lydie GRATIOT pour le bâtiment situé 8 rue de l'Ensoleillée à Marennes-Hiers-Brouage, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «rénovation énergétique», la somme de 350 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Monsieur Christian MONROUX pour le bâtiment situé Route de la Plage 63 66 Petit Marecail à Bourcefranc-Le Chapus, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «rénovation énergétique», la somme de 350 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Madame Léa MAYERAU pour le bâtiment situé 11 rue de Beaugeay à Marennes-Hiers-Brouage, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «rénovation énergétique», la somme de 1 000 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Monsieur Claude BRIOLLANT pour le bâtiment situé 6 rue des Amandiers à Bourcefranc-Le Chapus, selon les dispositions suivantes :

- de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «rénovation énergétique», la somme de 1 000 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Monsieur Didier BARBE pour le bâtiment situé 13 rue du Petit Breuil à Marennes-Hiers-Brouage, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «rénovation énergétique», la somme de 350 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Madame Alietta POITOU pour le bâtiment situé 74 rue de la Sainceaudière à Bourcefranc-Le Chapus, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «rénovation énergétique», la somme de 1 000 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Madame Noémie MAREUIL pour le bâtiment situé 18 bis rue du Docteur Roux, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «rénovation énergétique», la somme de 1 000 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Monsieur David MALINGE pour le bâtiment situé 8 rue de la Garenne à Saint-Just-Luzac, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «rénovation énergétique», la somme de 1 000 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Madame Françoise VERLY pour le bâtiment situé 28 avenue de Lattre de Tassigny à Marennes-hiers-Brouage, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «rénovation énergétique», la somme de 350 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Monsieur Sébastien REY pour le bâtiment situé 26 rue des Arums à Marennes-hiers-Brouage, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «rénovation énergétique», la somme de 1 000 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Monsieur Lyonnel GAY pour le bâtiment situé 91 rue des Fiefs à Le Gua, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «rénovation énergétique», la somme de 1 000 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Madame Solange MACK pour le bâtiment situé 5 bis rue du Docteur Roux, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «autonomie», la somme de 1 600 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Monsieur Gérard JOUINOT pour le bâtiment situé 26 rue du Moulin des Coquards à Marennes-Hiers-Brouage, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «rénovation énergétique», la somme de 1 000 euros,
- d'inscrire ces dépenses au budget général de l'année 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

23. Ressources-Humaines - Augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'adjoint administratif

Monsieur le Président donne lecture de la délibération.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU comprend le besoin d'augmenter les effectifs de ce service, dont les agents se déplacent sur les communes, cependant, elle tient à faire remarquer que les communes n'augmentent pas le nombre d'heures des secrétaires en charge de l'enregistrement des dossiers alors que la charge de travail augmente également.

Monsieur le Président confirme que les agents des communes ont de plus en plus de travail en urbanisme notamment avec la révision du PLU, la complexité des différentes lois et les nombreuses sollicitations des pétitionnaires. Il salue la mise en place de la permanence CAUE qui permet d'apporter des réponses précises aux pétitionnaires.

Monsieur François SERVENT estime que la dématérialisation ne permet pas la simplification des missions en urbanisme.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU évoque également les enquêtes publiques obligatoires.

Monsieur François SERVENT indique que les frais de publicité reviennent à 2 000 euros à la mairie. Il voudrait que les frais de communication soient à la charge du pétitionnaire et non pas de la commune.

Délibération

Lors de la présentation du bilan 2020 du service « Application du Droit des Sols » en conférence des Maire, le 14 Janvier 2021, l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'adjoint administratif pour tenir compte de l'évolution du nombre de dossiers à instruire avait été validée.

En effet jusqu'à fin 2020 le service était composé d'une cheffe de service, une instructrice, une assistante à temps complet et une assistante à temps non complet (17h50 par semaine).

L'évolution du service porterait sur le passage à temps complet du poste d'assistante.

Le comité technique du centre de gestion de la Charente Maritime a été sollicité et a rendu un avis favorable lors de sa séance du 1er avril dernier.

Il conviendrait donc de supprimer le poste d'adjoint administratif à temps non complet ouvert à 17h50 par semaine et de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet (35h par semaine).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- de supprimer le poste d'adjoint administratif à temps non complet ouvert à 17h50 par semaine ;
- de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet ;
- l'inscription des crédits en conséquence au budget 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

24. Renouvellement de la mission conseil en énergie partagé (CEP)

Monsieur le Président donne lecture de la délibération. Il informe les membres du conseil de la demande de mutation de l'agent en poste, il sera donc prochainement remplacé.

Monsieur François SERVENT souligne la qualité du travail réalisé par cet agent.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU fait remarquer que la commune de Saint-Just-Luzac versait la somme de 800 euros les années précédentes alors que cette année elle devra verser 1 005 euros.

Monsieur le Président explique que l'objet de cette délibération est de valider un financement moins onéreux que celui voté en début d'année puisque l'ADAME apporte un financement supérieur qu'initialement prévu.

Délibération

En séance du conseil communautaire du 27 janvier 2021, il a été approuvé la prolongation d'une mission mutualisée de Conseiller en Energie Partagé à l'échelle du territoire Marennes-Oléron pour une durée de 3 ans. Suite à une hausse des subventions attribuées, il est nécessaire de délibérer à nouveau.

Dans le cadre de la stratégie des collectivités de s'inscrire dans une démarche de transition énergétique, il est proposé de continuer l'accompagnement des collectivités de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes à travers la poursuite de la mission réalisée par le Conseiller en Energie Partagé (CEP).

Les 3 premières années de la mission ont permis de réaliser l'ensemble des missions suivantes :

- Etat des lieux, bilan et suivi énergétique annuel du patrimoine énergétique (compteur, abonnement, évolution des consommations)
- Optimisation des abonnements et réponse à des offres de commandes groupées plus avantageuses,
- Accompagnement et assistance technique sur les projets de construction et rénovation de patrimoine économe en énergie (bâtiments et éclairage public),
- Valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) localement en faisant bénéficier aux collectivités de travaux d'économies d'énergie largement financés par les CEE (éclairage, isolation, ...).
- Proposition d'un plan d'actions pluriannuel visant une baisse globale du bilan énergétique de la collectivité
- Ateliers techniques et événements locaux pour la promotion de techniques de rénovations ou de systèmes techniques performants (Gestion Technique de Bâtiment, production d'énergie solaire, confort thermique estival, sensibilisation à l'usage d'éco-matériaux...).

Au-delà de ces missions, le CEP fourni un conseil objectif, technique et indépendant et accompagne les collectivités à la recherche et au montage des dossiers de demande de subvention aux projets d'économies d'énergie.

L'ADEME continuera de financer la mission sur une année à l'échelle du territoire Marennes-Oléron.

Ainsi pour la nouvelle période de 3 ans, le budget annuel est de 43 333 € avec une répartition des financements proposée dans le tableau ci-dessous. Les coûts sont répartis à part égale entre la CdC Bassin de Marennes et la CdC de l'île d'Oléron en tenant compte de la population DGF2018 pour le calcul des cotisations.

Récapitulatif du budget prévisionnel pour 3 ans d'accompagnement supplémentaires :

DEPENSES		RECETTES	
Poste D	depenses/an	Poste R	recettes/an
Cout d'un ETP annuel	38 500 €	ADEME	10 000 €
Frais annuel (déplacements-formation)	1 500 €		
Renouvellement matériel	667 €		
Coût achat logiciels	1 667 €		
Animation/Communication	1 000 €		
		CCBM (frais, communication et installation)	1 064 €
		CdCIO (frais, communication et installation)	3 770 €
		Bourcefranc-le-Chapus	1 769 €
		Dolus	3 013 €
		Grand-village	900 €
		La Brée les bains	1 096 €
		Le Château	2 636 €
		Le Gua	1 055 €
		Marennes-HB	3 147 €
		Nieulle-sur-Seudre	604 €
		Saint Denis	1 711 €
		Saint Georges	4 584 €
		Saint Just Luzac	1 005 €
		Saint Pierre	5 438 €
		Saint Sornin	194 €
		Saint Trojan	1 349 €
TOTAL	43 333 €	TOTAL	43 333 €

- après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- d'approuver la prolongation d'une mission mutualisée de Conseiller en Energie Partagé à l'échelle du territoire Marennes-Oléron pour une durée de 3 ans ;
- d'autoriser le Président à signer la charte d'engagement « Conseiller en énergie partagé » de l'ADEME et la convention avec la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron ;
- de saisir les communes membres afin de s'engager dans cette démarche.

ADOpte A L'UNANIMITE

25. Développement économique - Zone d'Activités Economiques OMEGUA - Cession de terrain à l'entreprise Seudre Construction/HTC

Monsieur Joël PAPINEAU donne lecture de la délibération.

Délibération

Monsieur le Président rappelle que lors du conseil communautaire du 10 juillet 2019, l'îlot 5 de la Zone d'Activités Economique OMEGUA, sur la commune de le Gua, a fait l'objet de cessions pour le développement de projets.

Les membres du conseil avaient approuvé la vente, d'une partie de cet îlot, à l'entreprise Seudre Construction/HTC, dont le projet est la construction de piscines, de spas et aménagements extérieurs avec une partie stockage de matériel, auquel est adossé un projet de 3 ateliers à louer pour l'artisanat.

Le prix du foncier avait été fixé, par délibération du conseil communautaire, en fonction de la situation géographique du lot et arrêté à 40 euros H.T. le m².

La superficie du terrain avait été estimée à 2 000 m², hors, conformément au plan de bornage, la superficie de la section ZK 101 P, lot A, représente 1 944 m².

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- pour la Zone d'Activités Economique OMEGUA (Les Justices), d'approuver la vente d'une partie de l'îlot n°5 d'une superficie de 1 944 m², auprès de l'entreprise Seudre Construction/HTC représentée par Monsieur CHOLET, ou toute autre personne morale s'y substituant, pour un montant de cession fixé à 40 euros H.T. le m² ;
- d'autoriser le Président (ou le vice-président ayant reçu délégation) à signer l'acte de vente et les documents en relation avec cette opération ;
- de mandater une (ou des) étude(s) notariale(s) pour la rédaction de l'acte et les démarches subséquentes à ces opérations ;
- d'inscrire au budget annexe de la Zone d'Activités Economique Les Justices, les recettes et dépenses relatives à cette opération foncière.

ADOpte A L'UNANIMITE

La séance est levée à 16h40.

Fait les jours, mois et an que dessus,

Les membres de la Communauté
de communes,

Le président